

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2018

PRÉPARATION AU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UE - (N° 1461)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il revient au Parlement, représentant des Français, de s'assurer que les marchandises et passagers respectent les normes françaises, qu'elles soient en provenance ou à destination d'un pays étranger.